

# **LE PROTOCOLE D'ENGAGEMENT POLITIQUE POUR LA ZONE AÉROPORTUAIRE TARBES-LOURDES-PYRENEES**

**Entre les partenaires suivants :**

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées  
Le Préfet des Hautes-Pyrénées  
Le Président du Grand Tarbes  
Le Maire de Tarbes  
Le Président du Conseil Régional  
Le président du Conseil Général  
Le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Ossun  
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes  
Le Président du comité Départemental de Développement Economique  
Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations  
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

## Préambule :

Le développement économique du bassin d'emploi de Tarbes et des Hautes-Pyrénées est historiquement centré sur les secteurs, mécanique, céramique, électronique et aéronautique.

Le contrat de site issu du CIADT du 26 mai 2003 vise à la revitalisation du bassin tarbais. Il participe au développement du tissu industriel en s'appuyant d'une part sur la stratégie de développement économique mise au point par les acteurs du développement économique et les communes du Grand Tarbes, et d'autre part sur le développement de la zone aéroportuaire Tarbes-Lourdes- Pyrénées qui constitue une des cinq zones prioritaires du contrat.

Le contrat de site dispose de moyens financiers importants pour cette revitalisation économique, auquel s'est ajouté récemment le bénéfice de la prolongation sur 5 ans du mécanisme de compensation des pertes de taxe professionnelle. Enfin les communautés de communes, du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun et l'agglomération du Grand Tarbes se sont engagées dans un mécanisme de solidarité pour soutenir tout grand projet d'intérêt commun. Au sein du secteur aéroportuaire, la zone Pyrène Aéro Pôle créée par la Communauté de Communes du Canton d'Ossun a gagné aujourd'hui le statut de zone d'intérêt économique départemental voire régional. Elle constitue un pôle d'attractivité renforcé par la présence de l'aéroport.

Le contrat de site et sa programmation année 1 consacrés aux études d'aménagement, aux aménagements des zones d'activités, au fonctionnement du laboratoire PEARL2 et à la candidature au pôle de compétitivité « aéronautique espaces et systèmes embarqués » sont prêts à être signés par les différents partenaires.

Le Ministère de la Défense a annoncé l'arrivée de la première phase d'un projet ambitieux, qui inaugure le développement de nouvelles activités liées à l'aéronautique dans le bassin Tarbes Lourdes. Il s'agit d'un centre de démantèlement d'avions avec un premier projet « PAMELA» (**NDLR. Process for Advanced Management of End of Life of Aircraft**) déposé dans le cadre du programme européen LIFE afin de définir le processus référence en la matière, suivi d'une activité industrielle de déconstruction d'avions.

Ce premier projet est validé par Airbus, les suivants font encore l'objet d'études et relèvent de la confidentialité. Ils seront en temps utiles pris en compte dans les aménagements nécessaires à la plate-forme aéronautique Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

L'accueil de ces activités demande la mobilisation de tous les partenaires locaux pour mettre en place les infrastructures adéquates. Le délai nécessaire à la constitution d'une structure de maîtrise d'ouvrage justifie, au préalable, la signature d'un protocole d'engagement politique destiné à recueillir l'engagement de chacun des partenaires en faveur de la démarche d'industrialisation.

Dans l'attente de cette création, qui ne pourra pas excéder deux mois à compter de la signature de ce protocole, la conduite d'opération sera assurée par la structure de pilotage actuelle du contrat de site, et mise en oeuvre par le comité permanent des référents techniques.

Le développement des nouvelles activités attendues sur la plate-forme aéroportuaire Tarbes-Lourdes-Pyrénées implique

- la création d'une zone d'activités dédiée à l'aéronautique, respectueuse des contraintes environnementales et immédiatement opérationnelle,
- des adaptations d'infrastructures.

**Pour ce faire les collectivités territoriales s'engagent, sous réserve de la décision de leurs assemblées délibérantes :**

- à mettre en oeuvre la constitution d'un syndicat mixte, structure unique de maîtrise d'ouvrage,
- à définir les partenaires de cette structure en respectant la solidarité économique et financière entre les communautés de communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun et du Grand Tarbes prévue à l'article 4 du contrat de site,
- à définir les compétences de cette structure qui devront comprendre :
  - le développement (création, aménagement, gestion) d'un pôle d'activité majeur dédié à l'accueil d'activités économiques liées à l'aéronautique jouxtant l'emprise de l'aérodrome Tarbes Lourdes Pyrénées,
  - la coordination et la mise en oeuvre sur les espaces concernés, des procédures et documents d'urbanisme pour définir et créer une ou des ZAC.  
à définir le périmètre d'action de ce syndicat mixte qui prendra en compte toutes les zones d'activité aéronautiques
  - celles à créer, les terrains d'Etat (demi-lune et raquette actuellement dans la concession), les zones à l'ouest de la piste et au pied de la colline du Turon, ainsi qu'un territoire d'extension pour préserver l'avenir,
  - celles existantes, , la ZAC Pyrène Aéro Pôle Sud (plate-forme logistique multimodale) et la ZAC des Reinettes (carte ci-dessous).
  - Celle déjà aménagée, c'est-à-dire une partie de la ZAC Pyrène Aéro Pôle Est à savoir celle ayant accès au Taxiway destinée à des activités purement aéronautiques (partie à l'ouest de la future clôture aux normes OACI) qui sera achevée par la CCCO qui assurera la totalité de la part des EPCI y compris en fonctionnement. La TP revenant sur cette zone à la seule CCCO.
- Si une candidature au transfert de l'aéroport devait être déposée, le syndicat mixte aurait compétence pour éventuellement en être le porteur.



## La structure ainsi mise en place s'engagera :

- à définir les règles de partage des charges et des retours fiscaux entre les trois communautés concernées (partage de la taxe professionnelle entre les partenaires selon les modalités prévues dans l'article 4 du contrat de site),
- à prendre en compte les apports de la Communauté de Communes du Canton d'Ossun, c'est à dire les terrains et les voiries le long des pistes valorisés à leur coûts de revient déduction faite des subventions obtenues,
- à créer, équiper et mettre à disposition du développement du secteur aéronautique une Zone d'Aménagement Concertée qui sera mise en oeuvre dans le cadre d'un calendrier respectant les besoins des partenaires industriels.  
Cette zone bénéficiera des viabilisations et des aménagements nécessaires (voiries, fluides, réseaux, accès, taxiway, parkings d'avions, etc .... ), des services et moyens communs nécessaires pour le développement d'activités aéronautiques (accueil, gardiennage, et toutes utilités permettant de rendre performante cette plate-forme d'accueil de projets industriels et logistiques).
- à accueillir sur cette zone, dans des conditions financières avantageuses, toutes implantations d'activités liées à l'aéronautique. Pour les opérations créatrices d'emploi et génératrices de ressources fiscales nouvelles significatives, l'accueil sur cette zone se fera dans les meilleures conditions financières compatibles avec les réglementations européennes.
- à lancer immédiatement toutes les actions suivantes dans le respect du calendrier des industriels partenaires :
  - la mise à disposition gracieuse du bâtiment actuellement disponible et appartenant à la concession aéroportuaire gérée par la Chambre de Commerce et d'Industries des Hautes Pyrénées, pour la durée de l'opération PAMELA, en compensation de la remise en état de ce bâtiment par l'utilisateur,
  - la mise à jour des documents d'urbanisme des communes pour accueillir ces activités : plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme,
  - les accès chantiers provisoires et définitifs nécessaires pour l'accueil des activités stockage et maintenance d'avions, et mettre en place les réseaux correspondants,
  - acquérir les terrains nécessaires aux zones d'activités (DUP, expropriations, achat à l'amiable, transfert de propriété),
  - lancer la procédure ZAC,
  - définir les modalités d'occupation des terrains publics et privés,
  - déposer les permis de construire et les demandes « d'installations et travaux divers »,
  - analyser et tenir compte des servitudes d'utilité publique : gaz, voie ferrée, ligne HT 63 KV, câble France Télécom, servitudes de dégagement et de protection des transmissions radio électriques, respect du régime forestier de la colline du Turon et de la zone de captage d'Ossun,
  - étudier avec les industriels candidats à l'installation le montage des investissements immobiliers. La structure de maîtrise d'ouvrage pourra s'attacher les services d'un aménageur, notamment dans le domaine de l'immobilier.

**L'Etat apporte tout son soutien à cette initiative des collectivités territoriales et s'engage :**

- à mobiliser le concours de ses services pour assister le maître d'ouvrage dans le montage et la conduite de l'opération,
- à apporter un soutien financier aux projets selon les modalités d'intervention en vigueur et dans le respect de la réglementation,
- à étudier le déplacement de l'antenne radio, des balises et du parc météo d'ici l'été 2006,
- à participer en accord avec l'ensemble des partenaires à la coordination de l'opération dans l'attente de la création de la structure de maîtrise d'ouvrage.

## Les signataires du protocole, les porteurs de projets :

*Fait à Tarbes, le 31 mars 2005*

Le Préfet de la région Midi-  
Pyrénées,

**Jean DAUBIGNY**

Le Président du "Grand  
Tarbes",

**Jean GLAVANY**

Le Président du Conseil  
Régional,

**Martin MALVY**

Le Président de la  
Communauté de Communes  
du Pays de Lourdes

**Jean-Pierre ARTIGANAVE**

Le Président du Comité  
départemental de  
Développement  
Economique

**Claude MIQUEU**

Le Directeur Régional de la  
Caisse des dépôts et  
Consignations

**Jacky Galland**

**en présence de Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Délégué Interministériel aux Restructurations de Défense et aux Mutations Economiques et de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Directeur Adjoint au délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale**

Le délégué Interministériel  
aux Restructurations de  
Défense et aux Mutations  
Economiques,

**Jean-Pierre AUBERT**

Le Préfet des Hautes-  
Pyrénées,

**Michel BILAUD**

Le Maire de Tarbes,

**Gérard TREMEGE**

Le Président du Conseil  
Général,

**François FORTASSIN**

Le Président de la  
Communauté de Communes  
du canton d'Ossun

**Robert VIGNES**

Le Président de la Chambre  
de Commerce et d'Industrie,

**Jean-Claude ROCH**

Le directeur, Adjoint au  
Délégué à l'Aménagement  
et à l'Action Régionale

**Jean-Benoît ALBERTINI**